



OFFRE D'EMPLOI

Instructeur du Droit des Sols H/F

La Communauté de Communes Coeur de Chartreuse, collectivité de 17 000 habitants, regroupe 17 communes à cheval sur deux départements. Le Service Urbanisme Mutualisé d'Instruction des actes et autorisation d'urbanisme a été créé en juillet 2015. L'architecture paysagère de la collectivité est diversifiée avec des zones de montagnes plus rurales, des zones plus urbaines avec des zones d'activités et industrielles mais aussi avec des ruisseaux. Le PLUi-H de la collectivité, document d'urbanisme de la collectivité, a intégré les réglementations de la Loi Montagne et de la Loi sur l'Eau.

Ce recrutement intervient suite à une mutation interne.

FOCUS DU TERRITOIRE

- 1 cadre exceptionnel
- 17 communes
- 17 000 habitants
- 27 collaborateurs

POURQUOI NOUS REJOINDRE ?

- Equipe à taille humaine
- PC et téléphone portable
- Possibilité de télétravailler 1 jour par semaine
- Modulation du temps de travail
- Comité des Œuvres Sociales
- Participations mutuelles santé et prévoyance

QUI ETES-VOUS ?

Vous souhaitez intégrer une structure à taille humaine et une équipe qui vous permettra de développer vos compétences.

Vous avez une bonne connaissance du cadre réglementaire et du fonctionnement des collectivités locales.

Vous êtes titulaire d'une licence ou d'un master en aménagement du territoire ou en droit des sols.

Vous aimez travailler en toute autonomie et en solidarité avec une équipe dynamique.

Et si votre sens de l'organisation, votre autonomie et votre rigueur ne font pas de doute, que vous êtes force de proposition, ce poste peut-être fait pour vous.

CE QUE NOUS POUVONS ACCOMPLIR ENSEMBLE ?

Placé(e) sous l'autorité du Directeur Général des Services l'instructeur du Droit des Sols est chargé d'instruire les autorisations d'urbanisme pour le compte des communes-membres de l'EPCI dans le respect des délais fixés par les dispositions du Code d'Urbanisme.

Vous aurez en charge l'ensemble des tâches inhérentes à l'instruction et à la post instruction.

En raison du cadre fixé par le Code de l'Urbanisme, l'instruction des documents d'urbanisme nécessite des consultations auprès des autres administrations et une vérification de la conformité du dossier au règlement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en vigueur. Pour les demandes de complétudes, vous proposerez un courrier aux communes et réaliserez la proposition d'arrêté pour le dossier.

Sur demande de la commune, vous pouvez être amené à contrôler la conformité des travaux attestée par le demandeur.



Suite à la réforme relative à la taxe d'aménagement, vous serez amené à vérifier que les pétitionnaires ont bien déposé leur déclaration d'achèvement de travaux pour permettre le recouvrement des taxes. En plus de ces missions, des données statistiques SITADEL sont à transmettre mensuellement.

L'instructeur s'occupe également de la consultance architecturale des communes. Vous êtes le pivot entre l'architecte conseil et les particuliers. Vos missions consistent à la planification et aux prises de rendez-vous des particuliers ainsi que la gestion du planning et de lieux de permanences de l'architecte. Vous aurez aussi à assurer le suivi administratif et financier de cette mission (facturation, contrats architectes et conventions avec les CAUE).

Vous êtes l'interlocuteur privilégié des communes pour les questions d'urbanisme diverses, le formalisme des courriers et l'organisation de la formation sur le logiciel NEXT ADS ou sur la dématérialisation de l'instruction.

Sur l'ensemble de ces missions, vous serez amené à élaborer et présenter des bilans à la commission compétente dans votre domaine.

Vous travaillerez en lien avec le service finances de la collectivité sur la gestion de votre budget et de la facturation du service mutualisé aux communes.

PREREQUIS NECESSAIRES

- Vous maîtrisez les procédures d'instructions des ADS
- Vous avez des connaissances de la réglementation en matière d'urbanisme, en matière de planification et de fiscalité de l'urbanisme
- Vous maîtrisez l'utilisation des logiciels bureautiques courants, informatiques et logiciels d'instruction en matière d'autorisation droit des sols (logiciel Next'ADS)
- Vous êtes autonome, organisé(e) et rigoureux(se) et vous savez faire preuve de disponibilité et d'initiative personnelle
- Vous avez votre permis et disposez d'un véhicule personnel.

CONDITIONS

Ce poste de catégorie B est à pourvoir par voie de mutation sur le grade de Technicien, Rédacteur ou d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe mais est également accessible par voie de CDD de 3 ans.

Ce poste est à temps complet : 36 heures annualisé avec des RTT.

Possibilité de moduler son temps de travail.

Possibilité de télétravailler 1 jour/semaine à compter de 2 mois d'ancienneté dans la collectivité.

Rémunération statutaire + régime indemnitaire (mensuel et prime de fin d'année) + participations mutuelles + COS + chèques cœur de chartreuse

COMMENT CANDIDATER ?

Lettre + CV à adresser au plus tard le 30/04/2024 par courrier ou par mail

Communauté de Communes
Cœur de Chartreuse
A l'attention de Mme la
Présidente
Pôle Tertiaire
2 ZI Chartreuse Guiers 38380
ENTRE-DEUX-GUIERS

c.gontier@cc-coeurdechartreuse.fr

Pour aller plus loin dans la découverte de notre territoire ...

<https://coeurdechartreuse.fr/>
https://youtu.be/urzDWq_PuTE